Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 4 juin 2025
(OR. en)

9617/25

Dossier interinstitutionnel:
2025/0091(BUD)

FIN 610

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet:	Décision du Conseil adoptant la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif nº 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2025

ANNEXE

2025/0091 (BUD)

DÉCISION DU CONSEIL

portant adoption de la position du Conseil concernant le projet de budget rectificatif nº 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2025

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314, en liaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 bis,

vu le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte)[1], et notamment son article 44,

considérant ce qui suit:

– le budget de l'Union pour l'exercice 2025 a été définitivement adopté le 27 novembre 2024[2];

– le 9 avril 2025, la Commission a présenté une proposition contenant le projet de budget rectificatif nº 1 au budget général pour l'exercice 2025;

[1] JO L, 2024/2509 du 26.9.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj.
[2] JO L, 2025/31 du 27.2.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/budget/2025/31/oj.

DÉCIDE:

Article unique

La position du Conseil concernant le projet de budget rectificatif nº 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2025 a été adoptée le 16 juin 2025.

Le texte intégral[1] peut être consulté ou téléchargé sur le site web du Conseil à l'adresse suivante: https://www.consilium.europa.eu/documents-publications/public-register/public-register-search/.

Fait à Luxembourg, le 16 juin 2025.

Par le Conseil

Le président/La présidente

---

[1] Document 9619/25 + ADD 1.